

CTL
du 07/12/2021**- Compte-rendu -****Nouveaux Horaires :**

RECU DU SERVICE PUBLIC DANS NOS SITES URBAINS,
4 h de réception en moins par semaine.

LES PONTS NATURELS SONT DE RETOUR ET ADOPTES :
merci FO DGFIP 66 !!!

TÉLÉTRAVAIL PERENNE :
quand la crise sanitaire nous rattrape...

6 caisses résiduelles dans notre département ou les limites du zéro cash !!!

Fonds pour l'amélioration des conditions de vie au travail des agents :
un os à ronger pour les OS ?

Listes d'Aptitude C en B et B en A évoquées pour info
en QUESTION DIVERSES DU CTL !!!

VOILA DONC LA NOUVELLE DGFIP AVEC LE NRP !

Nouveaux Horaires : Recul du service public dans nos sites urbains.

Avec le NRP, le régime d'ouverture au public des CFP est modifié.
Pour les sites urbains (communes de plus de 10 000 habitants), l'amplitude hebdomadaire minimale passe de 24h à 20 h ;

Dans les communes de moins de 10 000 habitants l'amplitude hebdomadaire horaire est maintenue à 16 h.

Voilà ce que cela donne dans le 66 :

- CFP Côte Vermeille : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 ;
- CFP Paierie départementale : du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h 30 ;
- CFP Argelès-sur-Mer : du lundi au vendredi de 9h à 13h ;
- CFP Hôpital: du lundi au vendredi de 9h à 12h et le lundi mercredi et vendredi de 13h à 15h 45 ;
- CFP Céret : du lundi au vendredi de 8h 45 à 12h ;
- Antenne Elne: du lundi au jeudi de 8h 30 à 12h 30. Fermée le vendredi.
- CFP Prades: lundi jeudi et vendredi de 8h 30 à 12h, le mardi de 8h 30 à 12h puis de 13h 30 à 16h. Fermé le mercredi.
- Antenne Saillagouse: lundi mardi jeudi et vendredi de 8h 30 à 12h 30. Fermée le mercredi (initialement l'ouverture était proposée à compter de 8h à Saillagouse.

Il s'agit de la seule modification opérée en séance suite aux débats au sein de ce CTL).

Pour les sites urbains, le constat est une réduction d'ouverture au public de 4h par semaine, ce qui constitue un recul du Service Public évident ! Même si pour FO DGFIP 66, la problématique de l'accueil ne se limite pas au seul aspect des horaires, car elle est bien plus large.

Dans le 66, 4 sites sont donc concernés par ce recul.

Si FO DGFIP 66 peut entendre que l'accueil ait baissé en volume, celui-ci a augmenté en complexité, avec une matière de plus en plus compliquée et des usagers de plus en plus difficiles à gérer. La charge mentale est plus forte qu'auparavant et les agents sont en mode campagne toute l'année.

FO et SOLIDAIRES ont voté CONTRE ces nouveaux horaires, le recul du service public n'étant pas acceptable. La CGT a refusé de prendre part au vote.

S'agissant de la méthode de consultation des agents sur ces nouveaux horaires, les explications de la Direction nous ont laissé perplexes, voire dubitatifs... à suivre car le CTL est reconvoqué sur ce point le 16/12/21...

PONTS NATURELS

Les vendredi 27 mai et 15 juillet 2022 seront donc des ponts naturels. Il en va de même pour le lundi 31/10/22.

Vous trouverez notre position, à la lecture de notre déclaration liminaire. Nous avons donc dû nous employer sur ce sujet. L'essentiel est là. Les ponts naturels sont de retour dans le 66, grâce à FO DGFIP66.

FO a voté POUR les 3 ponts naturels proposés.

SOLIDAIRES a voté CONTRE.

La CGT s'est abstenue.

TÉLÉTRAVAIL PERENNE

Ce premier bilan est devenu complètement anachronique au regard de l'actualité sanitaire.

La Direction tire comme enseignement, de ce premier point d'étape, que les outils de pilotage du télétravail sont en phase de construction et reposent actuellement sur de la fabrication artisanale !

Le télétravail va revenir fortement dans notre actualité, et nous y reviendrons très prochainement.

ZÉRO CASH ou MISSION IMPOSSIBLE

En parallèle du NRP, la Direction poursuit son action de mise en œuvre de réduction des espèces.

Au 01/01/2022, il existera 6 caisses résiduelles qui continueront à encaisser des paiements en numéraire : une caisse à la Direction, une aussi pour chacune des 2 antennes d' Elne et de

Saillagouse. Il en va de même pour le CFP hôpital et le SGC de PRADES. Une caisse subsistera aussi pour la TRÉSORERIE PERPIGNAN MUNICIPALE (Amendes). Nous sommes intervenus s'agissant de ce dernier poste comptable pour rappeler le caractère particulièrement compliqué et anxiogène que génère la gestion des amendes. Nous avons obtenu une attention appelée de la part de la Direction.

D'une manière générale, ce qui scandalise FO DGFIP 66, c'est que pour la Direction, les caisses résiduelles bénéficieront de l'impact positif de l'orientation prioritaire de nos usagers vers les points de paiements de proximité du réseau de la Française Des Jeux, et des régies vers la Banque Postale. Les tâches de gestion des caisses résiduelles devraient donc être allégées, selon elle.

Mais la Direction ne mesure pas les conséquences désastreuses que cette politique engendre en terme de service public ! Elle met complètement en porte-à-faux les agents qui sont en première ligne face aux usagers !

FONDS POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL DES AGENTS

Une enveloppe de 63 522 € attribuée dans le 66, sur la base de 100 € par agent. Voilà un bon moyen pour savoir combien nous sommes encore dans notre direction, malgré les suppressions d'emplois.

À la lecture de notre déclaration liminaire, vous comprendrez notre position. Nous devons rapprocher ce nouveau machin, avec la disparition des CHS au 01/01/2023... Pour FO DGFIP 66, aucun doute : il s'agit d'un os à ronger.

QUESTIONS DIVERSES

Les listes d'aptitude s'y invitent !!!

23 candidats de B en A au niveau local, avec une seule potentialité.

La Direction a proposé deux noms à la Délégation, nouvelle procédure désormais pour cette LA. On attend donc la suite ...

17 candidats de C en B, 4 propositions pour une potentialité de 3.

Ctl emplois programmé le 13/01/2022.

Aucune suppression d'emploi en C et en A dans notre département.

Pour mémoire: -2B +1 IP -3IDIV HC -2 IDIV CN.

**FO DGFIP 66
VOUS SOUHAITE MALGRÉ TOUT
D'EXCELLENTE FÊTES DE FIN D'ANNÉE.**

**NOUS AURONS DE NOMBREUX COMBATS À MENER
ENSEMBLE
EN 2022**